

TRADUCTION NON OFFICIELLE DU TEXTE ANGLAIS QUI SEUL FAIT FOI

FONDS DE PARTENARIAT POUR LE CARBONE FORESTIER (FCPF)

Directive sur le Cadre méthodologique pour le Fonds carbone du FCPF

Document d'orientation 1

Juin 2016

Directive sur le recours à l'interpolation de données relativement à la période de référence du programme de réduction des émissions

En ce qui concerne les indicateurs 11.1, 11.2 et 13.1, les participants au Fonds carbone font la mise au point suivante :

- 1. Les programmes de réduction des émissions doivent développer leur niveau de référence conformément aux critères et indicateurs du Cadre méthodologique, notamment les indicateurs 11.1, 11.2 et 13.1.
- 2. Au cas où les données relatives aux activités nécessaires et les coefficients d'émission ne seraient pas disponibles pour le début et la fin de la période de référence, les programmes de réduction des émissions par interpolation des estimations faites avant et/ou après les dates de début et de fin de la période de référence suivent une progression linéaire des gains ou des pertes (par ex., les zones forestières ou la densité du carbone forestier en 2012 peuvent être considérées comme étant à michemin entre les prévisions pour 2010 et 2014). Pour les estimations faites après la fin de la période de référence, on veillera à ce qu'elles se produisent avant la période couverte par l'Accord de partenariat pour la réduction des émissions (ERPA).
- 3. En cas d'interpolation, les conditions ci-après doivent être réunies :
 - a. L'effet d'une telle interpolation sur le niveau de référence doit être clairement documenté;
 - b. Il faudra également expliquer, à l'aide de données secondaires, que la période d'interpolation ne comporte aucune perte inhabituelle et significative de zone boisée ou d'émissions de carbone et, par conséquent, une telle interpolation ne se traduit pas par une incertitude accrue des données d'activité ou des facteurs d'émission;
 - c. On démontrera que les méthodes permettant d'estimer les émissions en dehors de la période de référence cadrent avec celles utilisées pour mesurer les émissions pendant cette période.

Historique du document

Version	Date	Remarques
Version 1	Juin 2016	Version initiale approuvée par les participants au Fonds
		carbone lors de la 14e réunion du Fonds carbone.